



LE PETIT BULLETIN DE TENAY

joyeux Noël



DÉCEMBRE 2024

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Nous tenons à vous rappeler l'importance de respecter les règles de circulation établies pour assurer la sécurité de tous. Récemment, des usagers ont été surpris en train d'emprunter la rue Genod en contre-sens. Cette pratique est non seulement inadmissible, mais elle met également en danger la sécurité des piétons et des automobilistes.

Nous vous demandons de faire preuve de vigilance et de respecter les panneaux de signalisation en vigueur. La sécurité de notre commune dépend de la coopération de chacun. Ensemble, veillons à préserver l'ordre et la tranquillité sur nos routes.



DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Les associations souhaitant bénéficier d'une subvention de la commune de Tenay, ont jusqu'au 31 janvier 2025 pour déposer leur dossier complet en Mairie.

****Dossier de demande :****

Les associations doivent soumettre un dossier complet, comprenant :

1. Présentation de l'association (objectifs, activités, etc.),
2. CERFA N°12156*06,
3. RIB,
4. Contrat d'engagement républicain (sur le site internet de la commune, onglet association),
5. Rapport financier de l'année 2024,
6. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'année 2024,
7. Descriptif détaillé du / des projet(s),
8. Budget prévisionnel pour l'année 2025.



DEMANDE DE
SUBVENTION 2025

AUGMENTATION TICKET DE CANTINE

Nous souhaitons vous informer d'un changement, concernant les tarifs des tickets de cantine, qui entrera en vigueur à partir du **1er janvier 2025**. Cette décision fait suite à une augmentation du prix d'achat du repas auprès de l'EHPAD, La Maison à Soie.

Dans le souci de maintenir un service de restauration scolaire de qualité, le conseil municipal réunit en date du 28 novembre 2024 a voté pour l'augmentation du prix du repas de cantine à 4.60€ soit 46€ le carnet de 10 tickets.

Nous tenons à vous signaler que la Mairie subventionne à hauteur 10.70€, les repas de vos enfants.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute question ou clarification.



FERMETURE MAIRIE

La Mairie sera fermée du 23 au 28 décembre, ainsi que le 1er janvier 2025. Une permanence état-civil (décès uniquement) sera assurée.

FERMETURE DÉCHÈTERIE

Nous vous informons que les déchèteries seront fermées les 24 et 31 décembre 2024 après-midi.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 2024, la commune de Tenay a honoré la mémoire des soldats tombés pour la France lors de la commémoration de l'Armistice. Cet événement, qui marque la fin de la Première Guerre mondiale, a rassemblé de nombreux habitants, élus, et anciens combattants autour du Monument aux morts.

Un moment fort de cette commémoration a été la présence d'un camion spécialement décoré, sur lequel étaient griffés des portraits de poilus ainsi que des scènes emblématiques des deux Guerres mondiales. Ce véhicule, véritable symbole des luttes et des souffrances endurées, a suscité l'émotion et a permis à chacun de se remémorer l'impact dévastateur de ces conflits sur notre histoire.

Nous remercions les enfants pour leurs chants et lectures, et la société GILBERT Transport de Saint-Bonnet-de-Mure, de nous avoir prêté son beau camion, les bénévoles et les participants.



ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Du 01/12/2024 au 15/03/2025

Des travaux d'entretien de la végétation, nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension, demandés par RTE - Groupe Maintenance Réseaux Lyonnais, vont avoir lieu. L'exécution de ces derniers ont été confiés à l'entreprise FOURNAND & Fils de Faramans (01800).

- **Vendredi 13 décembre**

Le sou des écoles organise la Fête de Noël à la salle des fêtes, pour les enfants scolarisés dans notre commune.

- **Jedi 19 décembre**

Repas de Noël des enfants à la cantine. Pour ce repas **uniquement**, les inscriptions sont possibles jusqu'au 09 décembre.

- **Dimanche 05 janvier 2025 à 11h**

Vœux du Maire à la salle des fêtes.

Le secrétariat de Mairie est ouvert uniquement le matin de 08h30 à 12h00 du lundi au vendredi et le samedi 14 décembre de 08h30 à 12h00

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

Permanences en Mairie tous les vendredis matin du 08h30 à 12h00 sur RDV

Pas de permanence les 20 et 27 décembre 2024 et 03 janvier 2025

Pour tous renseignements, merci de contacter le **06 22 95 90 58**

ou par mail

strambert@france-services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

Permanences à la maison médicale de St-Rambert le samedi matin

- Dr CUGNIET (Tél 04 74 36 40 64)
le 07 décembre

- Dr PACCALLET (Tél 04 74 36 32 03)
le 13 décembre



Pas de permanence les 20 et 27 décembre

DECHETTERIE

Depuis janvier 2018, l'accès à la déchetterie s'effectue par lecteur des plaques d'immatriculation des véhicules, pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchetterie, il faut s'inscrire au préalable, en se rendant sur le site :

<https://www.cc-plainedelain.fr/fr/s-inscrire-ou-accéder-a-son-compte-decheteries.html>

Trois possibilités s'offrent à vous :

- Inscription en ligne (délais de 48h, jours ouvrés)
- Par mail (délais de 96h, jours ouvrés)
- Par courrier (délais 7 jours, jours ouvrés à réception du courrier)



Tarifification au 1er janvier 2024

Jusqu'à 25 passages gratuits par foyer et par an.

A partir du **26ème passage**, le coût est de **10 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- Le vendredi 06 décembre
- Le vendredi 20 décembre



Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : www.cc-plainedelain.fr, rubrique « Déchets », « Taxe Incitative Déchets ».

BACS JAUNES

Prochaines collectes :

- Le lundi 09 décembre
- Le lundi 23 décembre

